



Réponse de Madame la Ministre de la Santé à la question parlementaire n° 6134 du 3 mai 2022 de Monsieur le Député Marc Hansen et de Madame la Députée Josée Lorsché.

1. Madame la Ministre dispose-t-elle d'informations récentes sur l'évolution des cas de rougeole au Luxembourg ?

Selon le règlement grand-ducal du 10 septembre 2004 portant désignation des maladies infectieuses ou transmissibles sujettes à déclaration obligatoire, la rougeole est une maladie à déclarer endéans de 24 heures par le laboratoire et le médecin.

Dans les années 2020, 2021 et jusqu'à aujourd'hui, aucun cas de rougeole n'a été déclaré au Luxembourg.

2. Comment le risque d'une flambée épidémique de rougeole est-il évalué au Luxembourg à ce stade ?

Aucun cas de rougeole n'ayant été déclaré au Grand-Duché depuis 2020 et aucune flambée épidémique de rougeole n'ayant été déclarée en Europe récemment, le risque d'une flambée au Grand-Duché est actuellement considéré comme très bas.

3. Comment le taux de vaccination contre le virus de la rougeole a-t-il évolué ?

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évaluation de taux vaccinal sur base du questionnaire du service épidémiologie et statistique de la Direction de la Santé publié en 2019.

	2007				2012				2018			
	%	IC 95 %	DIFFÉRENCE 2007-2007	P-VALUE	%	IC 95 %	DIFFÉRENCE 2007-2012	P-VALUE	%	IC 95 %	DIFFÉRENCE 2012-2018	P-VALUE
Rougeole - Oreillons - Rubéole (1 dose)	96.2	94.6-97.8	0.9	n.s.	99.0	97.9-99.6	2.8	***	98.7	97.7-99.7	-0.3	n.s.
Rougeole - Oreillons - Rubéole (2 doses)	-	-	-	-	85.8	82.8-88.5	-	-	90.0	87.3-92.7	4.2	*
Rougeole - Oreillons - Rubéole - Varicelle (2 doses)	-	-	-	-	83.1	79.9-86.0	-	-	86.9	83.8-89.9	3.8	n.s.

Source : <https://sante.public.lu/fr/espace-professionnel/informations-donnees/couverture-vaccinale.html>

4. Madame la Ministre juge-t-elle nécessaire de prendre des mesures additionnelles contre la propagation du virus de la rougeole ?

Aucun cas de rougeole n'ayant été déclaré au Grand-Duché depuis 2020, le risque d'une flambée épidémique de rougeole est actuellement considéré comme très bas.

Il n'y a donc pas lieu, dans l'état actuel des choses, de prendre des mesures additionnelles à l'encontre d'une propagation du virus de la rougeole.

Luxembourg, le 20 mai 2022

La Ministre de la Santé
(s.) Paulette Lenert